

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Landesverteidigung
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Bern, Waadt
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Huguenet, François
Schnyder, Sébastien
Schubiger, Maximilian
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Huguenet, François; Schnyder, Sébastien; Schubiger, Maximilian; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landesverteidigung, Bern, Waadt, 1991 - 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Militäreinsätze	1
Militärorganisation	2
Ausrüstung und Beschaffung	3
Zivildienst und Dienstverweigerung	3

Abkürzungsverzeichnis

VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
SiK-SR	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
WEA	Weiterentwicklung der Armee
WEF	World Economic Forum
GSoA	Gruppe für eine Schweiz ohne Armee
ZDG	Bundesgesetz über den zivilen Ersatzdienst (Zivildienstgesetz)
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
<hr/>	
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
CPS-CE	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
DEVA	Développement de l'armée
WEF	World Economic Forum
GSsA	Groupe pour une Suisse sans Armée
LSC	Loi fédérale sur le service civil
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Militäreinsätze

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 13.04.1999
FRANÇOIS HUGUENET

L'armée est intervenue en février à plusieurs reprises à la demande des autorités civiles et une cellule de crise a même été constituée pour faire face aux **abondantes chutes de neige qui ont isolé plusieurs vallées**. Dans l'Oberland bernois notamment, la rupture des voies de communication a nécessité l'intervention d'hélicoptères militaires pour évacuer des personnes et assurer l'approvisionnement. En raison du fort danger d'avalanche, des **soldats** munis de chiens de secours ont été stationnés **dans les cantons de Berne, d'Uri, Glaris, des Grisons et du Tessin**.¹

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 19.03.2002
ROMAIN CLIVAZ

Le parlement a accepté le projet d'arrêté fédéral simple concernant l'engagement de l'armée pour la protection de représentations étrangères. Le gouvernement a requis, a posteriori, l'aval des Chambres en vertu de la loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM). Cette dernière oblige l'exécutif à faire approuver lors de la session suivante la mise à disposition de troupes aux autorités civiles. Appelés «service d'appui», l'objectif de ces engagements est de protéger notamment les personnes et les biens particulièrement dignes de protection. Les missions de surveillance avaient déjà été autorisées par le Conseil fédéral et avaient commencé en 2001 sur la demande de la ville de Berne. Ces formations avaient été mises à disposition de la police municipale de la capitale, en complément des membres du Corps des Gardes-fortifications (CGF). Déjà en appui subsidiaire aux forces de polices de Genève et de Bern dès fin octobre 2001, le CGF ne pouvait plus mettre de moyens à disposition des autorités civiles. Selon l'arrêté fédéral simple, cet engagement doit durer jusqu'à la fin juin 2003 au plus tard et ne pas dépasser 700 militaires. S'il n'y a eu aucun vote contraire dans les deux chambres, certains conseillers nationaux se sont toutefois abstenus. Aux 10 abstentions du groupe écologiste se sont ajoutées des socialistes et une du Parti du travail pour arriver à un total de 29. Les verts ont estimé que la protection de représentations étrangères n'avait pas de caractère militaire mais devait être assumée par des corps de police. Ils ont également remis en cause la crédibilité de l'attribution d'une telle mission à de jeunes soldats.²

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 09.11.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a pris position au sujet des interventions subsidiaires de longue durée, et en particulier de la surveillance d'ambassades, dans sa **réponse à une interpellation Engelberger** (prd, NW), malgré le fait que le parlement avait prolongé cet engagement jusqu'en 2007. Le gouvernement estime que la menace d'attentats terroristes implique que les mesures de protection prises pour surveiller les représentations étrangères soient maintenues à un niveau de durabilité élevé. Pour le Conseil fédéral, **il n'existe pour l'instant pas d'alternative aux engagements subsidiaires de l'armée**. De plus, les cantons concernés n'ont pas, selon lui, de moyens propres suffisants pour garantir à eux seuls le surcroît de protection dont ont besoin les représentations étrangères. Il a précisé qu'il examinerait, sur la base d'une appréciation menée sur la situation et en fonction de l'effectif du personnel des corps cantonaux de police, si une réduction échelonnée des engagements de l'armée en service d'appui était possible. Les cantons, au travers de la Conférence des directeurs cantonaux compétente, ont demandé en fin d'année que le DDPS mette fin rapidement au système actuel. La Conférence a décrit cet engagement de longue durée de l'armée pour la protection des ambassades comme contestable du point de vue de la Constitution, et dommageable au système de l'armée de milice et des cours de répétition. Le canton et la ville de Berne, de même que la ville de Genève, se sont par contre déclarés prêts à reprendre entièrement la protection des ambassades dès 2008, pour autant que la Confédération finance cette prestation.³

BERICHT
DATUM: 24.10.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le DDPS a estimé que les engagements subsidiaires en service de sûreté et de soutien à l'occasion du **Sommet de la Francophonie** à Montreux et du **World Economic Forum** se sont déroulés sans incidents sérieux. Des maxima de 4'400 et 4'000 militaires ont été engagés respectivement au profit des autorités civiles du canton de Vaud et de celles du canton des Grisons.⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 31.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En début d'année, le Conseil fédéral a présenté son message relatif à l'engagement de l'armée lors du **XIIIe Sommet pour la Francophonie**. Le gouvernement a demandé l'approbation du parlement pour l'engagement d'un maximum de 6'500 militaires en service d'appui au profit des autorités civiles dans le cadre des mesures de sûreté prises pour la conférence. Le gouvernement vaudois, qui a proposé de participer à l'organisation du sommet, a demandé à ce que la Confédération prenne à sa charge les coûts liés à la sécurité de l'événement. Les montants estimés entraînent un surcoût maximal de 4 millions de francs par rapport à un service d'instruction et de vol usuel. Il est couvert dans le cadre du budget alloué. Le **Conseil des Etats** a adopté le projet du Conseil fédéral à l'unanimité. Au **Conseil national**, une minorité Voruz (ps, VD) a demandé de limiter le nombre de militaires engagés à 3'500. Le député a estimé que les chiffres annoncés par la Confédération sont moins réalistes que ceux du canton de Vaud. Il a également considéré qu'il ne faut pas confondre la sécurité du pays avec la sécurité publique. Si la première est la tâche de la Confédération, la seconde incombe aux cantons et doit être assumée par des policiers professionnels et non par des soldats de milice. La proposition a été rejetée par 99 voix contre 50, seule la gauche l'a soutenue. Au vote d'ensemble, le projet du Conseil fédéral a été adopté par 129 voix contre 15. La thématique est traitée ici.⁵

ANDERES
DATUM: 15.01.2014
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Anlässlich der **Syrien-Konferenz** vom 22. Januar 2014 in Montreux unterstützte die Armee im Assistenzdienst die Kantone Waadt und Genf bei den Sicherheitsmassnahmen. Der Bundesrat hatte am 15. Januar 2014 den Einsatz von maximal 500 Armeeingehörigen während sechs Tagen bewilligt. Es wurden Dienste wie der Schutz von Objekten und Personen, die Sicherung des Luftraumes, Transporte in der Luft und am Boden, sowie die Bereitstellung von Material wie zum Beispiel Funkmittel und Absperrgitter erbracht.⁶

ANDERES
DATUM: 28.12.2014
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Der **Einsatzbilanz** der Armee 2014 ist zu entnehmen, dass die Zahl der von der Armee geleisteten Dienstage 2014 insgesamt erneut rückläufig war. In Einsätzen und für Unterstützungsleistungen wurden jedoch mit 250'028 Tagen rund 20'000 Dienstage mehr erbracht - vorwiegend aufgrund der Syrien-Konferenz in Montreux (VD) und anlässlich der OECD-Ministerkonferenz in Basel Ende Jahr. Die Gesamtzahl geleisteter Dienstage nahm dagegen um rund 200'000 auf 6.05 Mio. Tage ab. Das ist vor allem tieferen Einrückungsbeständen bei den Fortbildungsdiensten der Truppe geschuldet. Der Leistungsumfang bei den Friedensförderungsdiensten im Ausland blieb mit 102'169 Dienstagen beinahe unverändert. Einsätze im Rahmen militärischer Katastrophenhilfe wurden 2014 keine geleistet, die Armee hat aber im Nachgang zu Naturereignissen Unterstützungsleistungen erbracht, unter anderem im Tessin und im Emmental. Pro Tag standen durchschnittlich 685 Armeeingehörige im Einsatz (2013: 626), davon 59% im Inland und 41% im Ausland.⁷

Militärorganisation

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 28.12.1991
SERGE TERRIBILINI

Kaspar Villiger a précisé **les grandes lignes du projet** du plan directeur «Armée 95», qui devrait être publié en 1992, à l'occasion d'un bilan intermédiaire et d'une séance d'information sur l'état des travaux. Cette réforme, déjà dévoilée en partie en 1989, tient désormais compte des conclusions du groupe de travail Schoch, de la fin de la guerre froide et du résultat de la votation pour une Suisse sans armée. Elle devrait pouvoir être soumise au parlement en 1993-1994 et réalisée dès 1995, mais de façon progressive, en plusieurs étapes. Si elle ne remet pas en cause les principes de l'armée de milice, elle entend mettre l'accent sur la formation, la mobilité, la maîtrise technique, ainsi que sur une adaptation aux nouvelles hypothèses stratégiques. A cet effet, elle prévoit de diminuer l'effectif de l'armée de 630'000 à 400'000 hommes, d'abaisser la limite d'âge pour l'obligation de servir à 40 ans pour les soldats et sous-officiers (contre 50 aujourd'hui), de diminuer les jours de service à 300 (contre 331), de ramener la durée de l'école de recrue à 15 semaines (contre 17) et de donner aux cours

de répétition (au nombre de dix) un rythme bisannuel ainsi qu'une durée de 19 jours (contre 20) (Plusieurs cantons, dont celui de Fribourg, ont réagi très négativement à l'annonce de la suppression de leurs régiments qui sont des unités traditionnelles ayant des identités régionales très marquées). De plus, il ne subsistera plus qu'une seule classe d'âge, la landwehr et le landsturm étant supprimés.

Cette **armée de plus petite taille** devra se conformer à une nouvelle doctrine en matière d'engagement; une plus grande mobilité devra lui permettre de mener son action défensive décisive en des points précis, et non plus de viser à la défense de tout le territoire et à une guerre d'usure. Cela doit permettre aux forces suisses, même inférieures en nombre, de pouvoir obtenir une supériorité locale temporaire. D'autre part, les missions de l'armée seront diversifiées et des actions en faveur de la paix (observateurs de l'ONU, Casques bleus) sont prévues. Toutefois, rien n'a été décidé en ce qui concerne la participation à un futur système de sécurité collective en Europe. L'idée du groupe de travail Schoch de créer un poste de médiateur au sein de l'armée a été reprise. Par contre, en ce qui concerne la liberté de choix entre service armé et service civil, le DMF s'est prononcé pour une évolution par étape. De même, les propositions de remplacement des tribunaux militaires par des tribunaux cantonaux, de limitation des tirs obligatoires, de suppression de l'uniforme de sortie ou d'accroissement des compétences du chef de l'instruction n'ont pas été suivies.

En matière de finances, cette armée nouveau modèle ne permettra pas de substantielles économies; le besoin d'un armement moderne et de qualité compensera la diminution des coûts provenant des diverses réformes engagées. De plus, les dépenses militaires étant plafonnées pour 1991-1994 avec un taux d'augmentation de 2% (ce qui signifie une diminution en termes réels), le chef du DMF a exigé qu'une pleine compensation du renchérissement soit versée dès 1995.

Par ailleurs, cette réforme se traduira par une réduction des commandes à l'économie privée et des emplois dans les entreprises d'armement, les arsenaux, et l'administration. Kaspar Villiger a déclaré que 1'000 emplois devaient disparaître dans l'administration militaire et 1'000 dans les fabriques d'armement d'ici 1994, ce qui représente au total un dixième des effectifs du DMF. Les cantons les plus touchés seraient ceux de Berne et d'Uri. Le DMF a annoncé qu'une centaine d'emplois supplémentaires seraient supprimés en 1992 dans les fabriques de munitions de Thoune et d'Altdorf. Après une étude sur les conséquences d'«Armée 95» sur le canton de Berne, il a pu être conclu que 1'500 à 2'000 emplois liés directement au DMF seront supprimés dans les prochaines années et environ le même nombre dans l'économie privée. Le gouvernement cantonal entend, pour faire face à cela, mettre sur pied un plan de sauvetage économique.⁸

Ausrüstung und Beschaffung

STANDESINITIATIVE
DATUM: 29.11.2006
ELIE BURGOS

Fin novembre, le **Grand Conseil vaudois s'est prononcé en faveur d'une initiative cantonale** demandant que les armes militaires ne restent plus dans les foyers, mais qu'elles soient consignées dans les arsenaux.⁹

Zivildienst und Dienstverweigerung

KANTONALE POLITIK
DATUM: 06.04.1991
SERGE TERRIBILINI

Le **canton de Genève**, suivant en cela celui du Tessin, a **décidé d'instaurer un moratoire de quatre ans sur les peines de prisons des objecteurs de conscience**. Les autorités espèrent ainsi que, durant ce laps de temps, un service civil aura été mis sur pied par la Confédération. Ainsi, les objecteurs condamnés, voyant l'exécution de leur peine reportée, pourraient changer de statut et se voir astreint à effectuer un service civil plutôt qu'un séjour en prison. Des demandes allant dans ce sens ont été faites dans d'autres cantons, notamment dans celui de Vaud. Le GSsA a, quant à lui, lancé un appel au refus de servir appuyé par 1300 signatures. Il exige, de plus, une amnistie pour tous les objecteurs ainsi qu'un service civil en attendant la disparition de l'armée¹⁰

STANDESINITIATIVE
DATUM: 10.11.2017
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Der Kanton Waadt hatte Mitte 2013 eine Standesinitiative eingereicht, die forderte, dass für **Frauen ein freiwilliger Zivildienst** ermöglicht werde. Mit der Abschaffung der Gewissensprüfung sei es Männern seit 2009 quasi freigestellt, statt dem Militärdienst einen Zivildienst zu erbringen. Dies soll auch jungen Frauen ermöglicht werden. Neben der freiwilligen Dienstleistung in der Armee soll auch der Direkteinstieg in den Zivildienst möglich sein. Unter der gegenwärtigen Regelung kann eine Frau nur im Laufe des Militärdienstes in den Zivildienst wechseln; hier ortete man eine Diskriminierung.

Im Zivildienst wurde eine grosse Chance gesehen, nicht nur bezüglich der zu erbringenden Dienste, sondern auch für die Frauen selbst, die da ihr Netzwerk erweitern, eine Fremdsprache erlernen und sich weitere nützliche Fähigkeiten fürs Erwerbsleben aneignen könnten. Vertreterinnen und Vertreter des initiierenden Kantons sahen mit dem Vorstoss einen Weg, die Palette der Freiwilligenleistungen für Frauen zu ergänzen.

Die erstbehandelnde sicherheitspolitische Kommission des Ständerates hatte sich noch im Herbst des gleichen Jahres mit der Initiative befasst und diese für nicht behandlungsfähig gehalten. Die geforderte Änderung mehrerer Gesetze könne nicht isoliert angegangen werden, sondern man müsse – wenn denn eine Ausweitung des Zugangs zum Zivildienst ins Auge gefasst werden würde – viele weitere Aspekte gleich mitprüfen. Dies betreffe beispielsweise die Zulassung von militärdienstuntauglichen Männern – um zum Zivildienst zugelassen zu werden, muss man gemäss geltendem Recht militärdiensttauglich sein – oder von ausländischen Einwohnerinnen und Einwohnern, liess die SiK-SR verlauten. Damit betreffe eine solche Gesetzesrevision die gesamte Dienstpflicht. Sie erinnerte auch daran, dass die Abschaffung der Wehrpflicht in der Volksabstimmung vom 22. September 2013 abgelehnt worden war und dass daran also nach dem Willen der Stimmbevölkerung vorerst nichts geändert werden solle. Gleichwohl habe die Regierung bereits vor besagter Abstimmung angekündigt, dass die Ausgestaltung der allgemeinen Wehrpflicht überprüft werden solle, was unter anderem auch die von der Waadt geforderte Öffnung des Zivildienstes für Frauen subsumierte. Da sich noch während längerer Zeit eine Studiengruppe mit diesen Entwicklungen befassen würde, wollte man seitens der Kommission noch abwarten. Dies mündete im Antrag an die kleine Kammer, die Behandlung der Standesinitiative noch auszusetzen. Diesem Antrag folgte der Ständerat in der Wintersession 2013 diskussionslos.

Das Einverständnis zur Sistierung der Initiative aus dem Nationalrat war im Anschluss Formsache, nachdem seine SiK-NR ebenfalls einen entsprechenden Antrag gestellt hatte. Ohne weitere Diskussionen wollte auch die Volkskammer noch die laufenden Arbeiten abwarten.

Erst Anfang 2018 kam das Geschäft wieder auf die Tagesordnung der eidgenössischen Räte. Zunächst musste die SiK-SR wieder Stellung nehmen. Obwohl eine frühere Behandlung der Standesinitiative angestrebt worden war, kam man erst 2018 wieder darauf zurück, weil unter anderem die Standpunkte der Schwesterkommission zum Schlussbericht zur künftigen Ausgestaltung der Dienstpflicht der vom VBS eingesetzten Studiengruppe abgewartet wurden. Zwischenzeitlich hatte sich ferner konkretisiert, dass der Bundesrat eine Teilrevision des Zivildienstgesetzes in Angriff nehmen wolle, die wiederum die gleichen Aspekte zur Disposition stellen wird, wie sie hier vom Kanton Waadt angeregt worden waren. Weil nun der Fahrplan für die Gesetzesrevision einen Vernehmlassungsentwurf innert Jahresfrist und eine Behandlung im Parlament nicht vor 2019 vorsah, wollte die ständerätliche SiK wiederum auf die Behandlung verzichten und die Initiative weiterhin sistiert lassen. Auch diesem Antrag folgte die Ständekammer; ein Beschluss, der nach kurzer Berichterstattung von Kommissionssprecherin Savary (sp, VD) gefasst wurde.

Dass auch die SiK des Nationalrates für eine Sistierung plädierte, überraschte kaum. Mit 19 zu 4 Stimmen und einer Enthaltung war der Antrag recht gut abgestützt. Man war nicht nur weitgehend gleicher Meinung wie die SiK des Ständerates, sondern hatte auch weitere Aspekte im Hinterkopf. So war die Mehrheitsmeinung in der SiK-NR, dass man die Weiterentwicklung der Armee (WEA) und die Sicherung der Armeebestände vorrangig behandeln wolle. Zudem befürchteten einige Kommissionsangehörige, dass vermehrte Zulassungen zum Zivildienst am Substrat der Militärdienstpflichtigen nagen würden, weswegen eine Revision des ZDG als dringlich empfunden wurde. Die Meinungen bezüglich der Eingliederung weiblicher Zivildienstleistender waren geteilt. Der Nationalrat folgte seiner Kommission in der Sommersession 2018 und schob damit die Behandlung der Initiative weiterhin auf.¹¹

1) 24h, 20.2.99; NF, 26.2 et 13.4.99.

2) BO CE, 2002, p. 158 ss.; BO CN, 2002, p. 164 ss.; FF, 2002, p. 2047 ss.

3) BO CN, 2005, Annexes IV, p. 282 s.; Bund et LT, 9.11.05.

4) DDPS, Communiqué de presse, 31.01 (WEF) et 24.10.10 (Francophonie).

5) FF, 2010, p. 2173 ss.; BO CE, 2010, p. 542 s.; BO CN, 2010, p. 1242 ss.

6) Medienmitteilung VBS vom 15.1.14..pdf

7) Medienmitteilung VBS vom 17.2.15.pdf

8) Suisse, 26.12.91; AT, 28.12.91; NZZ et JdG, 15.11.91; Presse du 13.9.91; presse du 4.12.91; Suisse et TW, 20.12.91.

9) LT, 29.11.06.

10) Presse du 5.4.91; NZZ et Bund, 6.4.91; Ww, 2.5.91; presse du 18.1.91.

11) AB NR, 2014, S. 535 f.; AB SR, 2013, S. 1120; AB SR, 2018, S. 174; Bericht SiK-NR vom 14.05.2018; Bericht SiK-NR vom 20.01.2014; Bericht SiK-SR vom 11.01.2018; Bericht SiK-SR vom 12.11.2013